



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

SERVICE EAU POTABLE





CADRE REGLEMENTAIRE

Le présent rapport a pour objet de présenter les différents éléments permettant de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2024 conformément aux articles L 2312-1 et D 2312-3 du code général des collectivités territoriales

Axes de présentation:

- Hypothèses générales des dépenses et des recettes
- Engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement
- Effectifs de la structure, conditions de rémunération, temps de travail et évolutions prévues
- Eléments relatifs à la structure et gestion de l'encours de la dette

Mise à disposition du rapport au public par tous moyens dans les 15 jours





PRESENTATION DU SERVICE AU 1^{ER} JANVIER 2024

37 communes adhérentes

82 156 primes fixes

9 119 651m³ facturés



Autorité organisatrice, le SRV définit la stratégie, détermine la part eau potable du prix du service de l'eau destiné à couvrir les charges du service, gère le patrimoine, et programme les travaux sur ses ouvrages.

LE BUDGET



EXPLOITATION

DÉPENSES	RECETTES
<p>Charges courantes Charges de personnel Assistance maîtrise d'ouvrage (AMO) Intérêts de la dette Dotation aux amortissements</p>	<p>Redevances(essentiellement) Travaux (convention financière) Revenus des immeubles (Saint Saturnin, Aubignan) Subventions / poste de chargé de mission Recettes exceptionnelles Reprise des subventions</p>
<p>Epargne brute</p>	

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	RECETTES
<p>Capital de la dette</p>	<p>Epargne brute (autofinancement)</p>
<p>Etudes Travaux de renouvellement du réseau Autres dépenses d'investissement (ordinateur, serveur, logiciels, mobilier, véhicule...) Reprise des subventions</p>	<p>Subventions d'investissement Récupération de la TVA par le biais du délégataire FCTVA (Rem TVA sur les achats du syndicat) Amortissement des immobilisations ...</p>
	<p>Emprunt</p>



I – ELEMENTS DE CONTEXTE

La France fait face à de multiples chocs impactant son économie, tels que la crise de l'énergie provoquée par la guerre en Ukraine, la poussée inflationniste, la forte remontée des taux d'intérêts...

Sur le front de l'inflation, une décélération s'est amorcée au printemps (+ 4,8 % en glissement annuel en août 2023 contre un pic à 6,3 % en février).

Pourtant, malgré ces perspectives d'amélioration à horizon 2 ans, le contexte géopolitique continue de menacer l'économie mondiale. Les dernières vives tensions viennent s'ajouter aux chocs sévères auxquels nous sommes confrontés depuis trois ans et il n'est de nouveau pas à exclure des conséquences importantes sur la croissance et les prix de l'énergie dans le monde.

Le Syndicat subit depuis plusieurs années cette inflation à travers la hausse du prix des matières premières (depuis 2020, +75% pour la fonte, +50% pour les bétons, + 60% pour le PVC par exemple) et des fournitures nécessaires à l'exécution des marchés de travaux.

On constate ces évolutions tant sur les niveaux des prix lors de d'adjudication des marchés publics de travaux, mais aussi le coût de la révision des prix des marchés en cours qui se calcule avec l'index Travaux Publics TP10a [Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux] avec une révision pouvant atteindre plus de 10% du montant du marché, avec une moyenne de 7%.

Les évolutions de la conjoncture économique pèsent sur le budget et sur la stratégie d'investissement du syndicat qui a du faire moins de travaux pour un impact budgétaire plus conséquent.

Dès lors, afin que le Syndicat préserve sa capacité d'investissement, le tarif de la part variable de la part syndicale doit être augmenté pour tenir compte de cet impact.





I – ELEMENTS DE CONTEXTE

Le contexte national relatif à l'eau potable

Le cycle de l'eau en France a connu d'importantes modifications au cours des dernières décennies : épisodes de sécheresse en 2022, diminution du niveau des nappes phréatiques, changement du rythme des pluies. Afin de préserver la ressource, le Plan Eau présenté par le Président de la République le 30 mars dernier montre l'importance prise par le sujet de l'usage de l'eau au plus haut niveau de l'Etat. Il propose 53 mesures visant à redéfinir la politique de gestion de l'eau pour l'adapter aux enjeux du changement climatique, en lien avec les élus et les collectivités territoriales. Ce plan de sobriété et d'efficacité a un double objectif : préparer l'été prochain et éviter au maximum les coupures d'eau, et faire, d'ici 2030 10 % d'économie d'eau dans tous les secteurs.

Ce plan national s'est traduit au niveau du bassin Rhône Méditerranée Corse par l'adoption début décembre du Plan de Bassin d'adaptation au changement climatique pour le Bassin Rhône Méditerranée Corse (2024-2030). Il donne une trajectoire pour les 7 ans à venir pour agir plus vite et plus fort dans le domaine de l'eau face à l'urgence climatique. Le PBACC s'inscrit dans le cadre du plan Eau qui vise une réduction de 10% des prélèvements en eau d'ici 2030. Pour engager la mise en œuvre de ce plan, 65 millions d'euros d'aides supplémentaires seront allouées par l'Agence de l'eau dès 2024.

A partir de mai 2025, un nouveau contrat de concession sera en vigueur, dont les conséquences techniques et financières seront multiples mais restent à déterminer. En fonction des engagements qui seront retenus, il sera nécessaire d'actualiser la vision budgétaire du service.



I – ELEMENTS DE CONTEXTE

Les enjeux pour le syndicat en matière de stratégie d'investissements

Le Syndicat travaille depuis de nombreuses années à la réduction des pertes en eau et à la préservation de la ressource, par ses investissements sur son patrimoine. Les orientations stratégiques définies sont:

- une gestion patrimoniale durable qui nécessite de maintenir un rythme élevé de renouvellement et d'adaptation des équipements ;
- la protection de l'environnement dans toutes ses composantes en prenant en compte le changement climatique, plus particulièrement la préservation de la ressource en eau ;
- la sécurisation du service public de l'eau en matière de continuité de service et de sûreté des installations.

Cette programmation des investissements est maintenue à un niveau important, cela malgré les facteurs exogènes tels que la fluctuation subie des indices de révision de prix sur les travaux et les difficultés de réalisation de travaux dans des secteurs sensibles comme les centres urbains.



II – EVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET RECETTES - SECTION D'EXPLOITATION

A – RECETTES

COMPOSITION DU PRIX DE L'EAU

- Redevance perçue par le délégataire

Contrepartie du service rendu et fixée par le contrat de délégation de service public et ses avenants, elle est actualisée deux fois par an conformément aux dispositions contractuelles

- Redevance perçue par le syndicat

Permet le financement des investissements nécessaires à la continuité de service ainsi qu'à l'amélioration de sa qualité

A plus de 80% les recettes de fonctionnement proviennent des produits de la vente d'eau

- Redevance perçue par l'Agence de l'Eau

Préservation des ressources en eau et lutte contre la pollution



A1-LES TARIFS

PART SYNDICAT :

Au regard des éléments de contexte, le tarif sera fixé comme suit:

La prime fixe annuelle est de 25,00 € HT

Le prix au m³ est de 0,641 € HT

PART DELEGATAIRE :

Conformément au contrat de délégation de service public en vigueur:

La prime fixe est de 27,40 € HT par an (24,50 HT/an au 1/01/2023) pour un compteur diamètre 15 mm

Le prix au m³ : 0,7764 € HT (0,6944 € HT/m³ au 01/01/2023)

Pour information, compte tenu de la TVA (5,5%) et des redevances Agence de l'Eau (0,29+,065 €/m³), le prix du m³ pour une consommation de 120 m³ par an est de 2,33 € TTC au 1^{er} janvier 2024 (2,10 euros TTC au 1^{er} janvier 2023).





PART DELEGATAIRE POUR LE TERRITOIRE DU MONT SEREIN:

Conformément au contrat de délégation de service public en vigueur:

La prime fixe est de 233,32 € HT par an (216,62 € HT/an en 2023) pour un compteur diamètre 15 mm

Le prix au m³ : 6,27 € HT (5,83 € HT en 2022)

Pour information, compte tenu de la TVA (5,5%) et des redevances Agence de l'Eau (0,29+,065 €/m³), le prix du m³ pour une consommation de 120 m³ par an est de 9,43 € TTC au 1^{er} janvier 2024 (8,80 €TTC au 1^{er} janvier 2023).

Le contexte économique de 2023 a eu pour conséquence une inflation des coûts notamment d'énergie, des réactifs chimiques, et des matériaux notamment pour les coûts d'exploitation, ce qui a entraîné l'évolution de la part délégataire issue de l'application de la formule d'indexation issue des contrats de délégation de service public.





A2-PROPOSITIONS DE RECETTES 2024

La part principale des recettes de fonctionnement du budget syndical provient des ventes d'eau aux usagers (80%), issues de la part syndicale sur leur facture.

L'évolution des volumes consommés en 2023 conduit à supposer que les usagers ont pris en compte les messages généraux appelant à une plus grande sobriété des consommations, après les forts épisodes de sécheresse de l'été 2022 et les tensions sur les ressources qui perdurent (environ -5% de consommation).

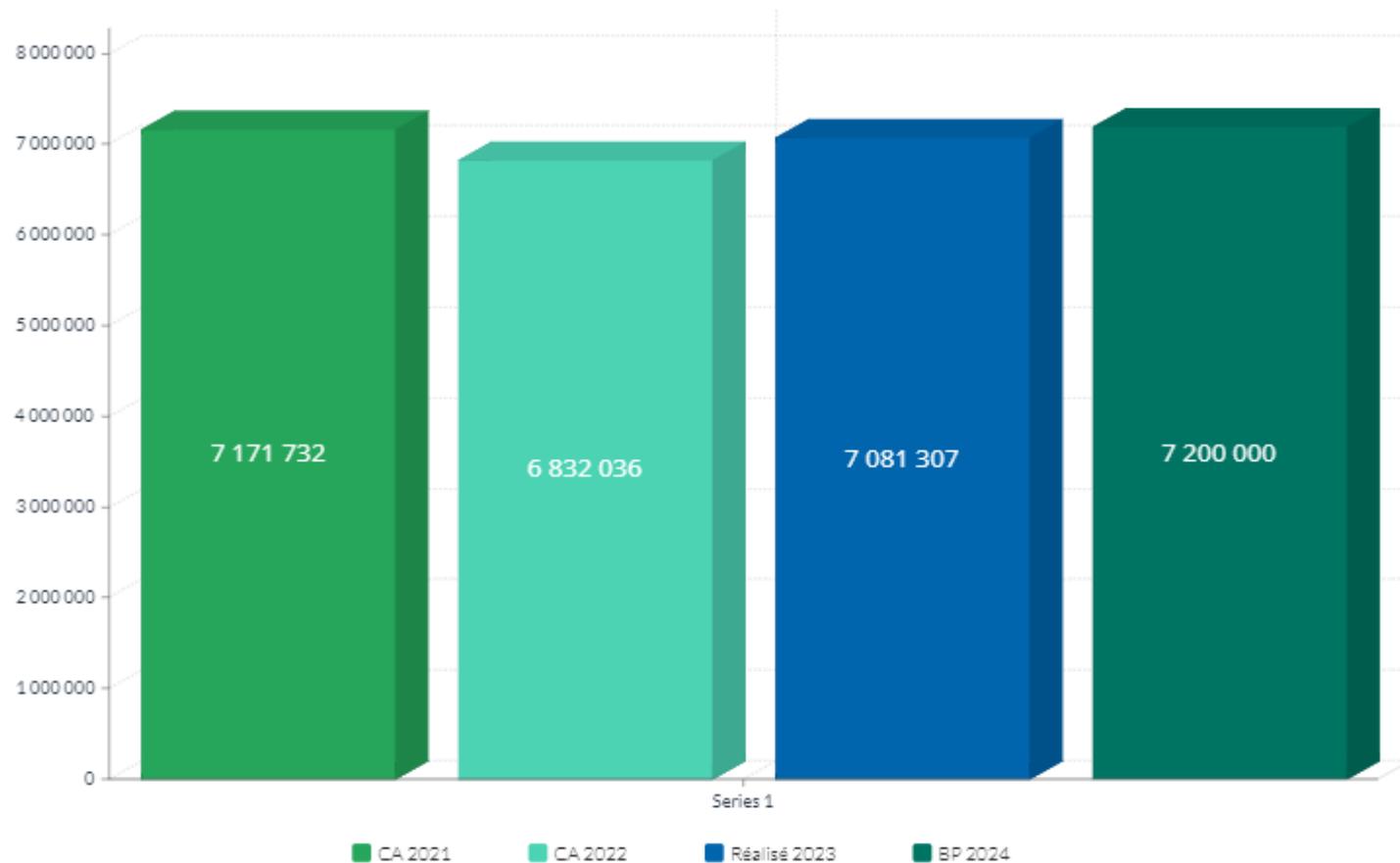
En cohérence avec les objectifs nationaux et plus locaux sur la préservation de la ressource, cette baisse devrait s'inscrire dans la durée. En 2024, les hypothèses prévisionnelles pour les consommations des usagers sont estimées à 8,8 millions m³, même si ces prévisions sont également dépendantes des conditions climatiques.

Le tarif de la part syndicale du prix de l'eau permet de prévoir un produit de la vente de l'eau attendu à 7.200.000 €.



A3- EVOLUTION COMPARATIVE DES RECETTES ISSUES DES REDEVANCES

VENTE DE L'EAU Débat d'orientation budgétaire 2024





II – EVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET RECETTES SECTION D'EXPLOITATION B-DEPENSES

Les dépenses de gestion courante s'élèvent à 1.987.900,00 € dont :

- charges à caractère général pour un montant de 894.000,00 €

L'augmentation des dépenses à caractère général est due à la prise en compte de l'inflation et à la rémunération à la performance pour le délégataire.

- charges de personnel pour un montant de 1.093.900 €

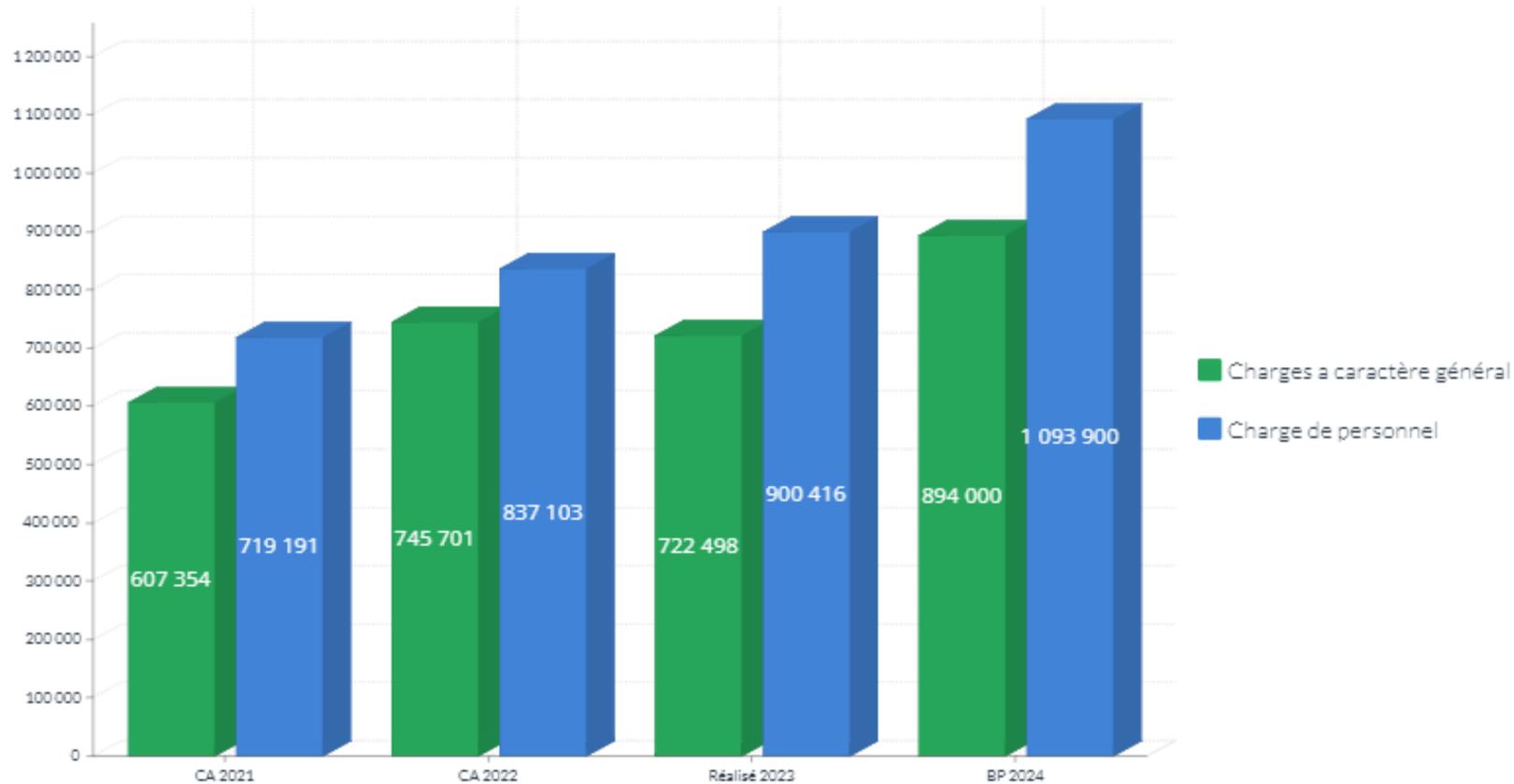
L'évolution des dépenses de personnel est due à l'évolution de la carrière des agents et les charges sociales associées et la hausse du point d'indice, l'attribution du régime indemnitaire y compris le Complément d'indemnisation annuel

Les dépenses de gestion courante seront payées entièrement sur le budget de l'eau et seront remboursées à 50 % par le budget de l'assainissement collectif pour un montant de 110 500,00 € (sauf les dépenses spécifiques au service, telles que notamment les travaux de taille, les honoraires, les taxes foncières et la rémunération à la performance au titre du contrat de DSP Eau).

Certaines charges de personnel sont compensées par le remboursement de 545 450 € (496 450,00 € du service de l'assainissement collectif et 49 000,00 € du service assainissement non collectif).



B1- EVOLUTION COMPARATIVE



Evolution du personnel en 2023 :

- Remplacement d'un technicien eau et assainissement collectif (adjoint technique)
- Recrutement d'un agent en catégorie B pour le poste d'assistante administrative marchés publics
- Recrutement d'un responsable administratif et financier (cat A)



III – EVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET RECETTES - SECTION D'INVESTISSEMENT

Le syndicat poursuit ses actions, au travers d'une programmation pluriannuelle, afin de répondre au mieux aux enjeux de son territoire, au respect de la réglementation il doit également faire face à la question du vieillissement des ouvrages, et améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource. Les principaux axes sont les suivants:

- **Renouvellement des réseaux et renforcement de la sectorisation sur les réseaux** avec notamment la mise en place d'accords cadres pour des montants de 1,2 millions d'euros HT et 7,2 millions d'euros HT
- **La continuité du renouvellement des conduites structurantes et stratégiques pour le territoire** (450 mm et 600mm) dont la prochaine phase pour la conduite en diamètre 600 est évaluée à 11,5 millions d'euros HT
- **Sécurisation de l'alimentation en eau de Carpentras** avec la construction d'un réservoir, nécessitant l'acquisition de foncier, estimée à 1,8 millions € HT
- **Sécurisation de l'usine principale de la Jouve** avec la mise en place de groupes électrogènes pour une opération d'environ 900 000 euros HT
- **Actions en faveur de la diversification de la ressource** (forage dans le miocène), diagnostic et entretien des forages et sources, analyses quantitatives,
- **Sécurisation de la ressource des sables blancs** avec la poursuite des études visant à protéger la ressource (diagnostic des pressions) ainsi que la mise en place d'un système de traitement pour maintenir la qualité de distribution de l'eau,
- Dans le cadre de l'amélioration de l'accès à l'eau potable pour tous, réalisation d'un **diagnostic territorial** visant à identifier les personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et les solutions alternatives à leurs dispositions, pour un montant estimé à 60 000 €,
- **Réhabilitation des réservoirs** avec un accord cadre d'un montant de 120 000 €/an et des **clôtures des ouvrages** pour un montant de 62 000 € HT/an.
- **Extension des bureaux du siège** : 950 000 € HT



III – EVOLUTION PREVISIONNELLES DES DEPENSES ET RECETTES - SECTION D'INVESTISSEMENT

La planification des investissements et la programmation pluriannuelle sera actualisée en 2024 à l'issue de la mise à jour du schéma directeur d'eau potable, document stratégique pour les 10 prochaines années.

Le travail de prospective budgétaire, combiné à une lecture de la capacité historique du syndicat à agir, à l'ajustement permanent de la planification des investissements, notamment avec le programme de travaux à venir du schéma directeur, mais aussi à la volonté de préserver des ratios financiers acceptables permet de définir une trajectoire, qui prend en compte les impératifs d'investissement qui fondent la valeur du service public de l'eau, dans toutes ses composantes : de la production à la distribution en passant par le transport et la qualité de la ressource.





III – A1-PROPOSITIONS DE RECETTES 2024

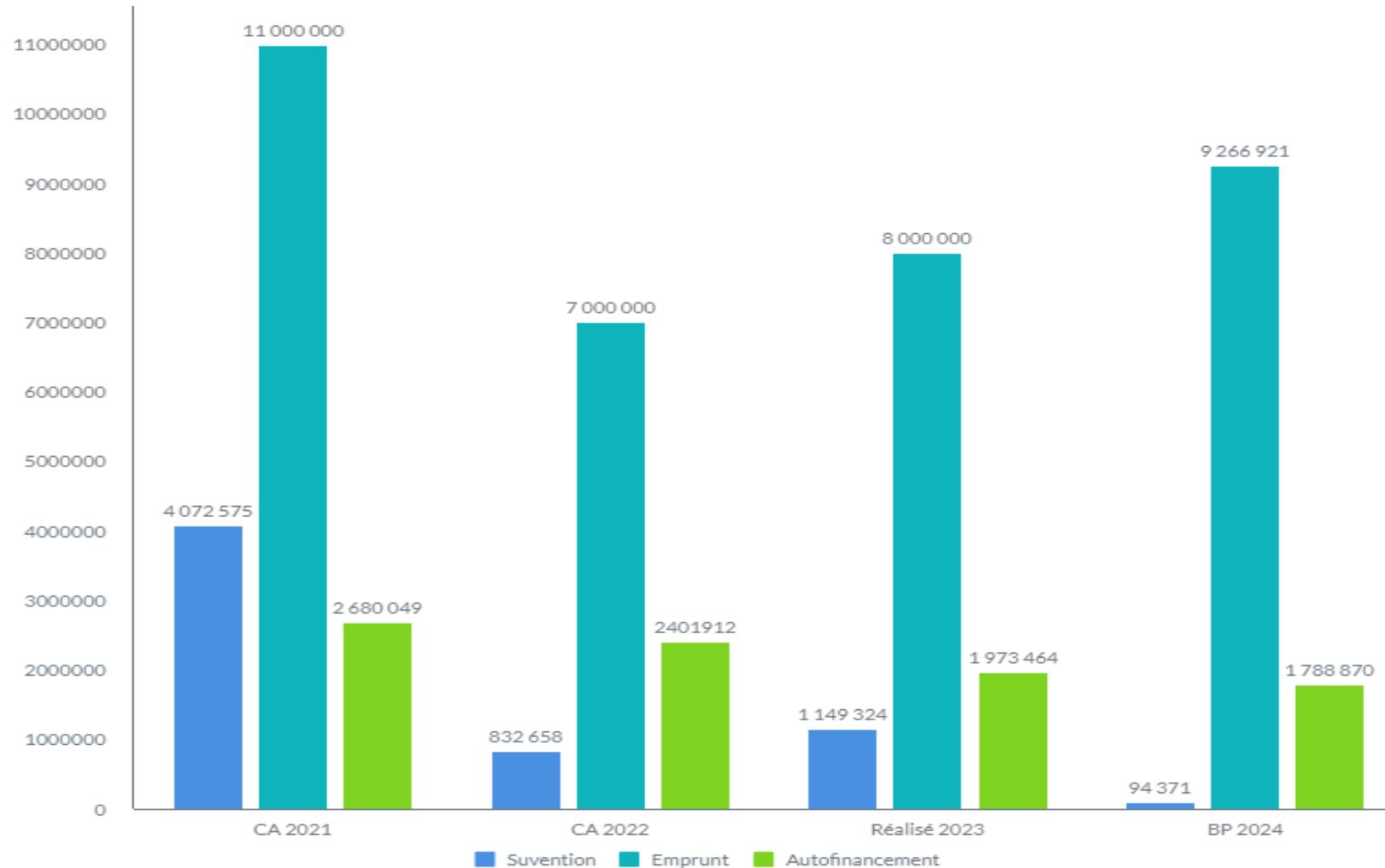
Le financement des investissements est constitué de l'autofinancement pour un montant de 1 788 870,00€ (produit des surtaxes) et de l'emprunt pour un montant de 9 266 921,00€ (non compris les restes à réaliser).

Dans le cadre du 11^{ème} programme (2019-2024), les chantiers prioritaires de l'Agence de l'Eau sont ceux qui privilégient les économies d'eau sur les secteurs déficitaires et dans un esprit de solidarité, ceux à destination des territoires ruraux défavorisés (communes en zone de revitalisation rurale ZRR). Des appels à projets sont également lancés ponctuellement dans lesquels le syndicat adresse régulièrement des dossiers.





III- A2: EVOLUTION COMPARATIVE DES RECETTES





III – B1: PROPOSITIONS DE DEPENSES NOUVELLES 2024

NOUVEAUX INVESTISSEMENTS		
ETUDES	MONTANT A FINANCER HT	BP 2024 HT
Territoire Syndicat – Diagnostic territorial	60 000,00	60 000,00
SOUS-TOTAL ETUDES (A)	60 000,00	60 000,00

MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2024 HT
Monteux – Boulevard de Loriol – Renouvellement de réseau	600 000,00	120 000,00
Sorgues – Bedarrides – Chemin grange des roues au chemin de la grande levade – Renouvellement des 600mm	11 520 000,00	144 000,00
SOUS-TOTAL MO ET TRAVAUX (B)	12 120 000,00	264 000,00
TOTAL C (A+B)	12 180 000,00	324 000,00





GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS		
AP-CP EN PLACE ET RECONDUITS		
MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2024 HT
Aubignan – Avenue Majoral Jouve et Route de Carpentras – Réhabilitation réseau AEP	654 000, 00 €	457 800, 00 €
Bédarrides – Avenue des Verdeaux – Réhabilitation réseau AEP	300 000, 00 €	210 000, 00 €
Bedoin – Sables Blanc – Récupération des débits exploitables	2 300 000,00 €	300 000,00 €
Carpentras – Requalification de l'avenue du Mont Ventoux et de place de Verdun – Réhabilitation réseau	1 165 000,00 €	174 500,00 €
Monteux – Mise en place système distribution complémentaire pour Carpentras	1 800 000, 00 €	630 000,00€
Mormoiron – Avenue des Roches Blanches – Renouvellement du réseau	313 312, 00 €	110 512, 00 €





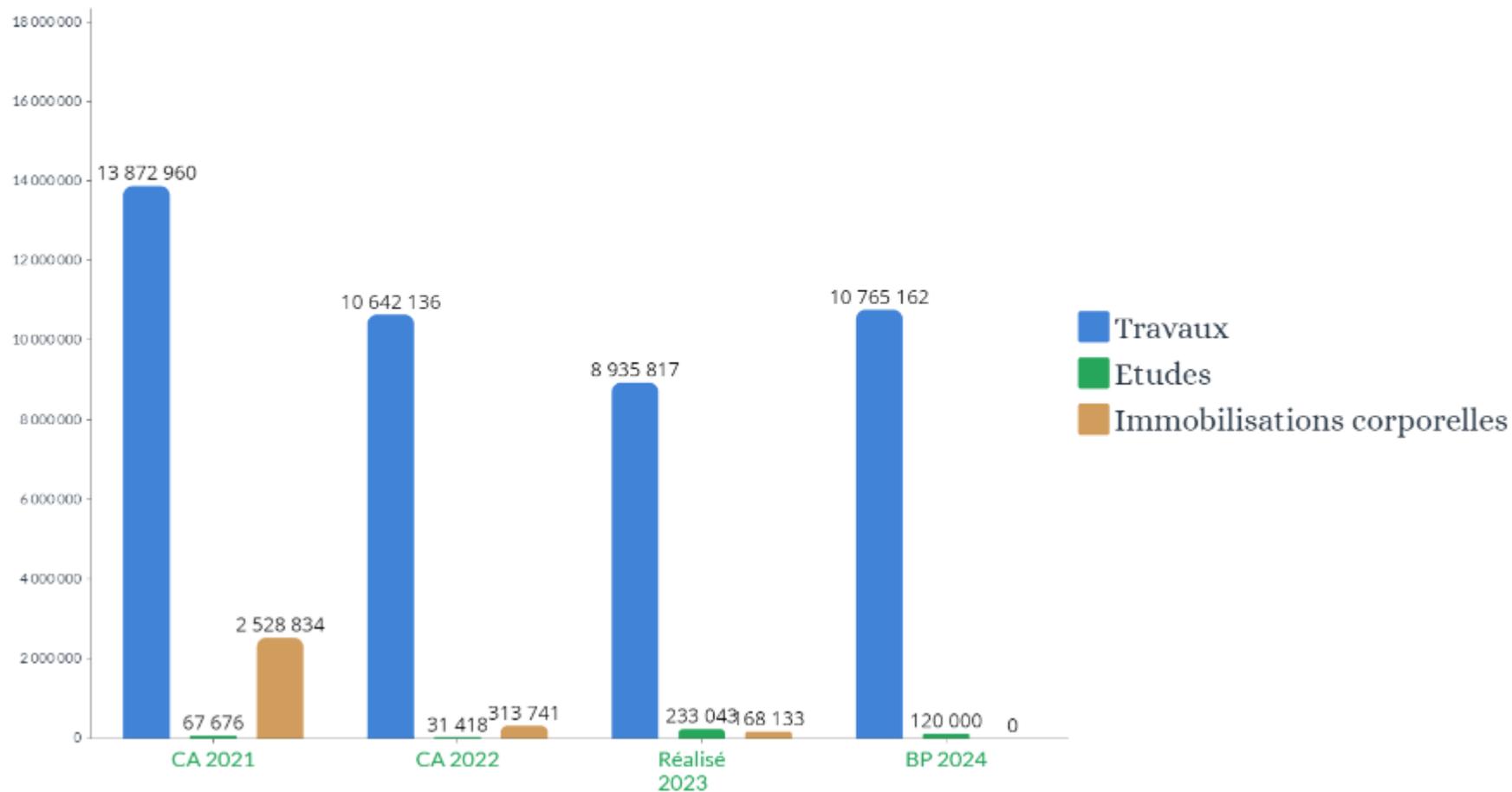
GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS		
AP-CP EN PLACE ET RECONDUITS		
MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX	MONTANT A FINANCER HT	BP 2024 HT
Pernes Les Fontaines – Cours Frizet et Coudoulet EST – Réhabilitation réseau AEP	324 000, 00 €	100 000, 00 €
Pernes Les Fontaines – Quai de Verdun, Avenue de la Perle du Comtat – Renouvellement réseau	270 000,00 €	123 300,00 €
Pernes Les Fontaines – Zone de captage Saint Roch – Sécurisation de la ressource	1 020 000,00	430 000,00 €
Sorgues - Site de la Jouve - Sécurisation de l'alimentation électrique	864 000, 00 €	604 800, 00 €
SOUS-TOTAL (D)	9 010 312,00 €	3 140 912,00 €
TOTAL GLOBAL E (C+D)	21 190 312,00 €	3 464 912,00 €



III – B2:EVOLUTION COMPARATIVE DES DEPENSES

Investissements (eau)

Débat d'orientation budgétaire 2024 (Sans les Restes à Réaliser)





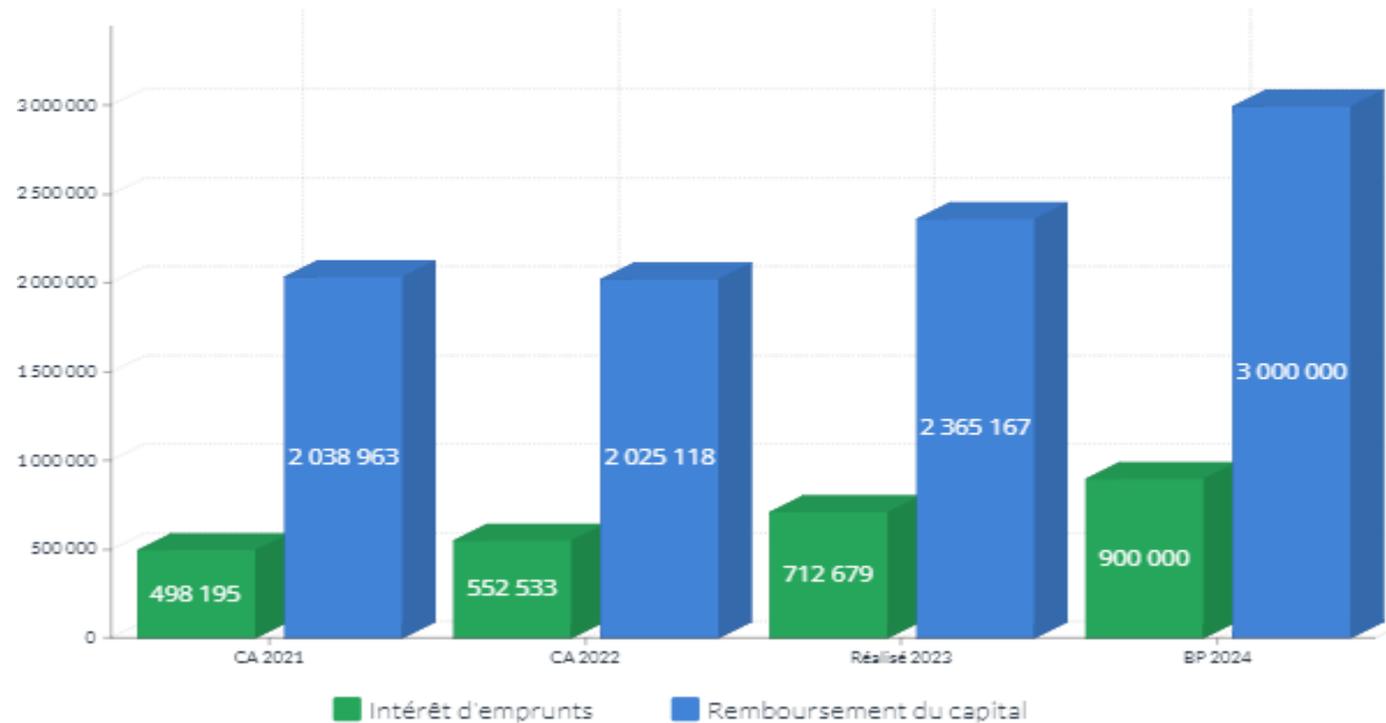
IV-STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

L'annuité d'emprunt s'élève à 3.900.000,00 €.

La charge de l'annuité d'emprunt pour 2024 est de 47,47 € par usager (33,63€ en 2023).



Evolution de la dette(eau)





V-DONNEES RELATIVES AUX EFFECTIFS



L'effectif pour le service est de 16 agents au 31 décembre 2023:

- 8 au service administratif et 8 au service technique
- 9 femmes et 7 hommes

12 agents sont à temps complet, à 38 h hebdomadaires

2 agents sont à temps complet à 35 h hebdomadaires

2 agents sont à temps partiel à 80 %



15 agents travaillent pour les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

1 agent travaille exclusivement sur le service de l'eau potable.

Le montant de la masse salariale représente 13,19 % des dépenses de la section exploitation (compte tenu du remboursement du service de l'assainissement collectif) 6,88 % des dépenses du budget total.

